

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ remplit les fonctions de secrétaire.

Date des convocations : 21 novembre 2022

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Serge ANFRAY

Était absent excusé et représenté : M. Raymond GIRARD donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE

Était absent excusé : Yohann GARREAU,

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

DÉLIBÉRATION 2022 - N°11/01 : ETUDE « PETITES CENTRALITÉS » PROPOSÉE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental de la Manche, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie, propose à la commune de Saint-Clair-sur-l'Elle d'intégrer le dispositif « Petites Centralités », visant le renforcement de la dynamique du centre-bourg.

Ce dispositif porte sur la réalisation des prestations suivantes :

- La compréhension du territoire et la définition de la stratégie d'aménagement, avec notamment une phase en résidence sur place,
- La proposition de scénarios d'aménagement qui aborderont les orientations urbaines pour l'aménagement du centre-bourg, les principaux enjeux en matière d'habitat, d'activité économique et d'équipements publics,
- La définition de la programmation urbaine,
- Les propositions d'aménagement pourront être accompagnées d'une dimension juridique et économique,
- Les dispositifs d'ingénierie financières instaurés par le Conseil Départemental de la Manche et de l'EPFN pourront être activés afin finaliser la programmation.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude sera assurée par l'EPFN qui mandatera un cabinet d'étude pour sa réalisation sur une durée prévisionnelle de 5 mois. Le coût est principalement pris en charge par l'EPFN et le département de la Manche, seuls 5 % du montant de l'étude seront pris en charge par la

commune, estimé à environ 1 500 €.

A l'issue de cette étude, la commune pourra prendre des décisions concernant les actions à entreprendre (acquisitions foncières, travaux à réaliser...) et passer aisément à la phase opérationnelle, sous réserve de capacités d'investissement suffisantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte d'intégrer le dispositif « Petites Centralités »
- accepte de verser 5 % du coût des études

Un groupe de travail est constitué pour suivre l'évolution de l'étude avec le conseil départemental et l'Etablissement public Foncier.

DÉLIBÉRATION 2022 - N°11/02 : DÉMONTAGE DES ANCIENS VESTIAIRES DU STADE 'CÉDRIC LEPLEY'

Il est nécessaire de démonter les anciens vestiaires du stade 'Cédric Lepley'. Trois entreprises ont été contactées pour le désamiantage et le démontage de ce bâtiment et ont fait parvenir une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise AB Désamiantage de Lessay pour un montant de 28 246.00 € HT soit 33 895.20 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2022 - N°11/03 : TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DES TEINTURIERS

Quatre entreprises ont été contactées pour les travaux de voirie rue des teinturiers. Trois ont fait parvenir une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BOUTTÉ de Condé-sur-Vire pour un montant de 33 835.30 € HT soit 40 602.36 € TTC.

Il est nécessaire de vérifier que les habitations et bâtiments sont correctement raccordés à l'assainissement collectif avant le démarrage des travaux de voirie.

POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS EN COURS

- Maison de santé de l'Elle :

- Arrivée de la kinésithérapeute :

Madame Chloé DESHAYES, kinésithérapeute, arrivera à la maison de santé à compter du 2 janvier 2023.

- Travaux suite au dégât des eaux à l'entrée :

L'entreprise AMC Folliot devrait intervenir prochainement pour refaire la peinture, les plinthes, le mur de l'entrée de la maison de santé ainsi que dans le bureau des infirmiers.

- Portail du jardin :

Le portail est trop lourd et la clôture n'est pas dotée d'une jambe de force. Un contact va être pris avec l'entreprise qui a posé le portail et la clôture.

- Devenir de la Bergerie :

Le programmiste Oreka a expliqué le chiffrage de l'estimation des travaux lors de la réunion du 1^{er} décembre.

Ce projet est éligible à la DETR ou la DSIL.

La commune peut prétendre également à une subvention du Conseil Départemental au titre du contrat de pôle de service et également de Saint-Lô Agglo (50 €/habitants).

- Muret de la Poste :

Suite à la réfection des joints du bâtiment de la Poste et des logements par l'entreprise titulaire du lot 1 pour la rénovation de logements locatifs en cœur de bourg, un devis avait été signé le 21 juillet 2020 pour refaire les joints du muret de la Poste. A ce jour, les travaux n'ayant toujours pas été effectués, un courrier va être transmis à l'entreprise pour résiliation du marché.

DÉLIBÉRATION 2022 - N°11/04 : LOGEMENT DU PRESBYTERE : FIXATION DU LOYER

Le logement du presbytère de 107 m² est actuellement occupé gratuitement par une famille Ukrainienne depuis quelques mois. Cette famille a aujourd'hui fait les différentes démarches pour ouvrir les droits auxquels elle pouvait prétendre. Celle-ci peut désormais faire face au paiement d'un loyer. Le conseil municipal fixe le montant du loyer à 350 € par mois à compter du 1^{er} décembre 2022.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du Maire :

Les vœux du Maire sont fixés au 6 janvier 2023 à 20h30 à la maison des associations.

- Maison des associations :

Une notice de sécurité a été transmise au SDIS pour l'ouverture d'une porte entre le local des jeunes et le bureau. Le SDIS a indiqué la non obligation d'installer une porte coupe-feu.

- Auto-école :

L'école de conduite Fouchard est installée officiellement au 15 place Guillaume le Conquérant.

- Antennes Wifi :

Les équipements du réseau radio Wifimax Mimo, installés sur l'église, ont été démontés à la demande de Manche Numérique.

- Pass déchèterie :

A compter du 1^{er} janvier 2023, un Pass Déchèterie sera demandé pour accéder aux déchèteries du Point Fort Environnement (*Carentan-les-Marais, Condé-sur-Vire, Le Désert, Marigny-le-Lozon, Percy-en-Normandie, Pont-Hébert, Saint-Clair-sur-l'Elle, Saint-Lô, Saint-Martin-de-Bonfossé, Tessy Bocage et Villedieu-les-Poêles*).

Le Pass crédite chaque foyer de 18 passages par année civile, et permet d'accéder à l'ensemble des déchèteries du Point Fort Environnement. Le nombre de passages est remis à zéro au 31 décembre de chaque année.

Pour obtenir le Pass Déchèterie, il suffit de faire la demande en ligne en joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur le site <https://www.pointfortenvironnement.fr/>.

Une fois l'inscription confirmée, un mail de validation contenant le QR code à présenter à chaque passage en déchèterie, sur téléphone ou en impression papier, est envoyé sous 5 jours.

Les particuliers, n'ayant pas Internet, pourront sur demande écrite au Point Fort Environnement, obtenir une carte physique : coupon flyer disponible en mairie ou en déchèterie.

- Marché de Noël :

L'Inter-Associations organise un marché de Noël le vendredi 16 décembre à partir de 16h30 au Centre Sportif de l'Elle. Plusieurs exposants (professionnels et associations) proposeront leurs produits, fabrications, idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

- Départ en retraite :

La cérémonie de départ en retraite de Jean Fouchard a été organisée le vendredi 2 décembre à la maison des associations. Son remplacement est en cours. Les candidats ont tous été reçus .

- Fleurissement :

Un repas a été organisé le vendredi 25 novembre pour remercier les bénévoles du fleurissement. La majorité des bénévoles souhaite continuer. Malgré la qualité des réalisations, la commune de Saint-Clair-sur-l'Elle ne figure pas au palmarès départemental 2022 « Villes et villages Fleuris ».

- Banque alimentaire :

Un repas effectué par le cours de cuisine a été servi le 7 décembre, les jouets collectés par l'espace jeunes de l'Elle ont été distribués aux familles de la Banque Alimentaire.

- Don du sang :

La prochaine collecte de don du sang sera le jeudi 12 janvier de 14h à 19h à la maison des associations. Pour prendre rendez-vous : <https://mon-rdv-dondusang.efs.sante.fr>

- Cérémonie Sainte Barbe :

La cérémonie en l'honneur de Sainte Barbe aura lieu le samedi 10 décembre à 14h30 au nouveau centre d'incendie et de secours (CIS). Lors de cette cérémonie, il sera procédé à l'inauguration du CIS Saint-Clair.

- Concert :

Le vélo Club de l'Elle propose un concert gratuit de Jean-Jacques PETIT : Trompette d'Or le samedi 17 décembre de 18h à 20h à l'église de Saint-Clair-sur-l'Elle.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.